

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 10 juin 2016

7^{ème} **Commission**
N° CP-2016-6-7-2

Service instructeur

DECS - service collègues, appui et ressources

Service consulté

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS OEUVRANT POUR
LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE**

Résumé : Il vous est proposé, dans le présent rapport, d'examiner deux demandes de subvention pour un montant total de 2 000 € au profit des associations de Donneurs de Voix de Colmar et Mulhouse qui enregistrent des textes sur CD pour les aveugles et malvoyants.

A l'occasion du vote du budget 2016 (rapport CG-2016-2-7-1 du 18 mars 2016), un crédit de 2 000 € a été inscrit par l'Assemblée départementale au titre des subventions de fonctionnement aux associations permettant ainsi de mettre en œuvre un des volets de la politique de développement de la lecture publique adoptée par le Conseil Général le 20 juin 2003 (Rapport CG-2003/II-704).

Dans ce cadre, l'Association des Donneurs de Voix de Colmar et l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse ont sollicité, comme chaque année, une aide au fonctionnement.

Ces deux associations permettent aux personnes qui souffrent d'une déficience visuelle d'emprunter des livres enregistrés sur CD.

Pour l'année 2016 :

- L'Association des Donneurs de Voix de Colmar présente un budget prévisionnel de 3 040 €. La Bibliothèque Sonore de Colmar a enrichi son catalogue d'ouvrages au format MP3. Les bénévoles assurent l'enregistrement des textes, l'envoi des CD et les permanences de la bibliothèque. Ils participent également à plusieurs manifestations, telles que la journée de dépistage de la vue, le Salon du Livre de Colmar et le forum des associations organisé par la MGEN dans son établissement de soins et de réadaptation des Trois-Epis.
- L'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse présente, quant à elle, un budget prévisionnel de 15 500 €. La Bibliothèque Sonore de Mulhouse a téléchargé l'année dernière de nouveaux ouvrages et revues depuis le serveur national des donneurs de voix, afin d'enrichir son catalogue. Ses bénévoles sont actifs et promeuvent l'action de l'association par la distribution de flyers ou la participation à des événements

littéraires (Prix littéraire de l'audiolecture, 1^{er} Salon du Bouquin de Cernay). L'association poursuit également son opération « Victor » ; ce lecteur CD spécifiquement conçu pour l'usage des malvoyants et aveugles est pourvu d'un logiciel spécialement adapté aux handicapés visuels. Il est cédé aux audio-lecteurs à un prix nettement inférieur à son coût d'achat (150 € pièce, au lieu de 350 €).

Considérant qu'il s'agit de bibliothèques sonores dont le fonctionnement entre dans les missions spécifiques de développement de la lecture publique et d'aide aux personnes handicapées soutenues par notre collectivité, je vous propose d'attribuer une subvention pour l'année 2016 de :

- 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Colmar ;
- 1 000 € à l'Association des Donneurs de Voix de Mulhouse.

Le montant total de 2 000 € est à prélever sur le crédit inscrit au budget primitif 2016, Programme D732, Imputation 65-313-6574-2417-025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN